

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 29 juin 2012

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Alexandre BIZAILLON - Eugène CASELLI - Gérard CHENOZ - Vincent COULOMB - François FRANCESCHI - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Michel ILLAC - Eric LE DISSES - Marie-Louise LOTA - Danielle MILON - Bernard MOREL - Renaud MUSELIER - Pierre PENE - Claude PICCIRILLO - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Myriam SALAH-EDDINE - Pierre SEMERIVA - Jean-Louis TIXIER - Claude VALLETTE - Jean VIARD.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Patrick BORE représenté par Jean-Louis TIXIER - Christophe MASSE représenté par François-Noël BERNARDI - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Vincent BURRONI - Patricia COLIN - Eric DIARD - André ESSAYAN - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Patrick Mennucci - André MOLINO - Jérôme ORGEAS - Philippe SAN MARCO - Guy TEISSIER - Martine VASSAL.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

REX 003-368/12/BC

■ Approbation d'une convention de partenariat avec la Fédération Française de Pétanque et Jeu Provençal.

CABINET 12/8326/BC

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

Depuis 1959 se déroule la prestigieuse compétition des Championnats du Monde de pétanque sous l'égide de la Fédération Française de Pétanque et Jeu Provençal (FFPJP).

Avec des joueurs venant de 48 pays répartis sur les cinq continents, Marseille sera le théâtre d'une fête populaire et d'une compétition sportive de haut niveau où deux titres majeurs seront mis en jeu : celui de Champion du Monde Triplettes (par équipe) et celui de Champion du Monde de Tir de Précision (individuel).

Le Palais des Sports a été retenu pour être le site de ces prochains Championnats du Monde de Pétanque du 4 au 7 octobre 2012.

Le choix de soutenir cette manifestation s'explique, notamment, par sa cohérence avec les objectifs de Marseille Provence Métropole en terme de promotion et attractivité du territoire. De nombreux moyens logistiques de Marseille Provence Métropole sont mis à la disposition de l'événement notamment en matière de barriérage et de propreté des sites.

Par ailleurs, cette manifestation de portée internationale permet de promouvoir l'éco-responsabilité :

- Impression des supports sur du papier éco-responsable avec des encres végétales ;
- Utilisation des transports en commun pour les délégations et l'organisation ;
- Tri écologique et recyclage des supports pendant et après la manifestation ;
- Programme de sensibilisation du public à l'éco-responsabilité.

En tant que partenaire, Marseille Provence Métropole bénéficie d'une large couverture publicitaire (plan de communication partenaire en annexe).

Le Plan de financement prévisionnel de la manifestation est le suivant :

Subvention Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur :	160 000 euros
Subvention Conseil Général des Bouches-du-Rhône :	160 000 euros
Subvention Ville de Marseille :	160 000 euros
Subvention Marseille Provence Métropole :	10 000 euros
Subvention CNDS :	100 000 euros
Sponsoring et droits TV :	150 000 euros
Billetterie :	182 500 euros
Recettes diverses :	71 000 euros
(dont 30 911,10 euros de valorisation de mise à disposition d'équipements communautaires)	

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération 004/314/08/BC du 31 mai 2008 portant délégation du Conseil au Bureau et au Président ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que l'objectif et les actions de l'association correspondent aux activités que la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole compte soutenir en matière d'attractivité et de valorisation du territoire, ainsi que de tri et valorisation des déchets collectés.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée la convention ci-annexée conclue avec la Fédération Française de Pétanque et Jeu Provençal.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté urbaine ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué
Aux Relations Internationales

Jean-Pierre BERTRAND

Pour Présentation,
Le Président de la Commission
Relations Extérieures

François FRANCESCHI

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI